



**RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2014-1**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET**  
**CERTIFICATS 195-2012**

---

## **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement porte le numéro 231-2014-1 et peut être cité sous le titre « Règlement numéro 231-2014-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats 195-2012 »,

## **ARTICLE 3**

Le Règlement sur les permis et certificats 195-2012 est modifié 'à la Section 1.3 : Dispositions interprétatives à l'article 1.3.3 " Terminologie"

a) En ajoutant la définition de

### **CHEMIN :**

Voie de communication terrestre d'intérêt local, le plus souvent à la campagne, d'importance secondaire par rapport à la route.

b) En remplaçant la définition de

### **DÉBLAI :**

Opération de terrassement consistant à abaisser le niveau d'un terrain par l'enlèvement de terre sur le même terrain.

c) En ajoutant la définition

### **EXTRACTION :**

Activités, aménagements et constructions liés au prélèvement à ciel ouvert de matériaux inertes du sol, tels la roche, le granit, le gravier et le sable, incluant leur transformation primaire (concassage, taille et tamisage).

d) En remplaçant la définition de

### **REMBLAI :**

Travaux consistant à rapporter de la terre ou d'autres matériaux de surface pour faire une levée ou combler une cavité ou masse de matière (terre, cailloux, sable, gravier, etc.) rapportés pour élever un terrain.

e) En remplaçant la définition de

### **SENTIER :**

Voie étroite, généralement tracée par l'homme ou marquée par le passage répété des gens ou du bétail et qui ne laisse passage qu'aux piétons ou aux véhicules récréatifs, mais non aux automobiles.

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

\_\_\_\_\_  
Sarah Channell, directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	2 juin 2014
Adoption du 1er projet de règlement :	2 juin 2014
Adoption du règlement :	4 août 2014
Avis de non-conformité de la MRC :	8 oct 2014
Adoption du règlement conforme 231-2014-1	3 nov 2014
Avis de conformité de la MRC :	(prévue le 26 nov)
Avis d'entrée en vigueur :	